



PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

Comité exécutif

À la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'Édifice Bruyère, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M^{mes} Marie-Eve Gaudet
~~Cathy Légaré~~
Hélène Nickner
M. Denis Beauvais

tous commissaires, formant quorum sous la présidence de M^{me} Marie-Eve Gaudet.

M^{me} Cathy Légaré est absente.

Assistent également à cette séance :

MM. Éric Larivière, directeur général
Martin Lefebvre, secrétaire général
Joël Fleury, dir. du Service des ressources matérielles et du transport scolaire

La présidente déclare la réunion ouverte.

E-2015-1150

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

E-2015-1151

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2015

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux commissaires en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

E-2015-1152

SYSTÈME D'ALARME INCENDIE «CORRECTION DES DÉFICIENCES» ÉCOLE GILBERT-THÉBERGE DE TÉMISCAMING

Dans le cadre de la mesure 50710 (2011-2012) il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accorde le contrat pour la correction des déficiences au système d'alarme incendie de l'école Gilbert-Théberge à l'entreprise Chubb Edwards au montant de 18 400,00 \$ taxes en sus et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

E-2015-1153

LISTE DES PAIEMENTS FAITS AUX COMMISSAIRES ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que les paiements faits aux commissaires et au directeur général, présentés dans le document DSRF-1516-01, soient approuvés.

QUESTIONS SUR LES COMPTES

Aucune question.

RÉSOLUTION À SUIVRE PAR COURRIEL (PROJET REMPLACEMENT RÉSERVOIR MAZOUT ÉCOLE RIVIÈRE-DES-QUINZE DE NOTRE-DAME-DU-NORD)

Le directeur du Service des ressources matérielles informe les commissaires qu'ils seront consultés par courriel pour l'octroi d'un prochain contrat.

E-2015-1154

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisé dix-neuf heures dix minutes lorsque les délibérations prennent fin.


Marie-Eve Gaudet, présidente


Martin Lefebvre, secrétaire général



JEUDI 8 OCTOBRE 2015

PAR COURRIEL

E-2015-1155

CONTRAT INSTALLATION NOUVEAUX RÉSERVOIRS DE MAZOUT – ÉCOLE RIVIÈRE-DES-QUINZE DE NOTRE-DAME-DU-NORD.

Suite à une consultation par courrier électronique répertoriée au document **DSRM-1516-01**, il est proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accorde le contrat d'installation des nouveaux réservoirs de mazout à l'école Rivière-des-Quinze à l'entreprise Plomberie Biron (9170-7570 Québec inc.) pour un montant de 47 000.00 \$ plus taxes et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet.


Marie-Eve Gaudet, présidente


Martin Lefebvre, secrétaire général

LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

PAR COURRIEL

E-2015-1156

CONTRAT REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AVERTISSEUR INCENDIE ÉCOLE ST-LOUIS DE NÉDÉLEC

Suite à l'ouverture des soumissions et à une consultation par courrier électronique répertoriée au document **DSRM-1516-02**, il est proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accorde le contrat de remplacement du réseau d'avertisseur incendie à l'école de Nédélec à l'entreprise Champoux Électrique Inc. au montant de 25 865,54 \$ taxes en sus et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.


Marie-Eve Gaudet, présidente


Martin Lefebvre, secrétaire général